



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Trentième session

Point 1 de l'ordre du jour

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 1<sup>er</sup> octobre 2015

### 30/115. Suite donnée à la déclaration du Président PRST 29/1

À sa 40<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'adopter le texte ci-après :

« *Le Conseil des droits de l'homme,*

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011 et les résolutions du Conseil des droits de l'homme 5/1 du 18 juin 2007 et 16/21 du 25 mars 2011,

Rappelant également la déclaration du Président PRST 29/1 du 3 juillet 2015 sur le renforcement de l'efficacité du Conseil des droits de l'homme et tout particulièrement la décision par laquelle le Conseil charge le Bureau, en concertation avec les États Membres et en tenant dûment informés le Groupe consultatif et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, de faire des recommandations et de définir les modalités permettant d'adapter la durée des mandats, à titre exceptionnel, pour mieux répartir dans le temps le processus de nomination, notamment selon les cycles du Conseil, et de présenter ces recommandations au Conseil à sa trentième session pour qu'il les examine et prenne la décision appropriée,

1. Prend note de la proposition du Bureau relative à la prorogation des mandats des titulaires de mandat;

2. Décide, en application de la déclaration PRST 29/1 et à titre exceptionnel, et sans que cela puisse être considéré comme constituant un précédent ou une dérogation aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil des droits de l'homme 5/1 et 16/21 :

a) De proroger de deux sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme le mandat de tous les membres des groupes de travail, comme indiqué en annexe;

b) De modifier les dates du cycle de travaux du Groupe consultatif de sorte qu'il débute en avril et se termine en mars de l'année suivante, sans préjudice du paragraphe 49 de l'annexe à la résolution du Conseil des droits de l'homme 5/1. Ainsi, au cours de la période de transition, le cycle de travaux du Groupe consultatif débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 mars 2017. Les cycles suivants seront d'une année. »

[Adoptée sans vote.]



## Annexe

### **Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine**

Ricardo III **Sunga** (Philippines), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-septième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-septième session.

Michal **Balcerzak** (Pologne), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-septième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-septième session.

Sabelo **Gumedze** (Afrique du Sud), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-sixième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-sixième session.

Mireille **Fanon-Mendès-France** (France), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa seizième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-sixième session.

Ahmed **Reid** (Jamaïque), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa trentième session : mandat prorogé jusqu'à la cinquantième session.

### **Groupe de travail sur la détention arbitraire**

Seong-Phil **Hong** (République de Corée), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-sixième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-sixième session.

Sétondji Roland Jean-Baptiste **Adjovi** (Bénin), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-cinquième session.

José **Guevara** (Mexique), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-cinquième session.

Vladimir **Tochilovsky** (Ukraine), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa trentième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-troisième session.

Leigh **Toomey** (Australie), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-neuvième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-neuvième session.

### **Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires**

Bernard **Duhaime** (Canada), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-septième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-septième session.

Houria **Es Slami** (Maroc), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-cinquième session.

Ariel **Dulitzky** (Argentine), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa quatorzième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-quatrième session.

Tae-Ung **Baik** (République de Corée), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-neuvième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-neuvième session.

Henrikas **Mickevicius** (Lituanie), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa trentième session : mandat prorogé jusqu'à la cinquantième session.

**Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**

Saeed **Mokbil** (Yémen), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-cinquième session.

Anton **Katz** (Afrique du Sud), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-septième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-septième session.

Patricia **Arias** (Chili), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-septième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-septième session.

Elżbieta **Karska** (Pologne), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-septième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-septième session.

Gabor **Rona** (États-Unis d'Amérique/Hongrie), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-huitième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-huitième session.

**Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises**

Puvan J. **Selvanathan** (Malaisie), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-huitième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-huitième session.

Michael **Addo** (Ghana), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-huitième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-huitième session.

Dante **Pesce** (Chili), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-huitième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-huitième session.

Margaret **Jungk** (États-Unis d'Amérique), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-huitième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-huitième session.

Pavel **Sulyandziga** (Fédération de Russie), nommé par le Conseil des droits de l'homme à sa dix-huitième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-huitième session.

**Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique**

Alda **Facio** (Costa Rica), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session : mandat prorogé jusqu'à la quarante-cinquième session.

Frances **Raday** (Israël/Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa seizième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-sixième session.

Emna **Aouij** (Tunisie), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa seizième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-sixième session.

Eleonora **Zielinska** (Pologne), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa seizième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-sixième session.

Kamala **Chandrakirana** (Indonésie), nommée par le Conseil des droits de l'homme à sa seizième session : mandat prorogé jusqu'à la trente-sixième session.